



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 21.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003688

Cantons: GE, OW

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus AKKA Digital Swiss AG avec Akka Switzerland SA

2. Publication

Organisation transférante:

AKKA Digital Swiss AG
CHE-116.029.576
Sonnenbergstrasse 18
6060 Sarnen

Organisation reprenante:

Akka Switzerland SA
CHE-112.469.410
chemin de Blandonnet 8
1214 Vernier

Publication de la fusion dans la FOSC: 02.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

02.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Akka Switzerland SA
chemin de Blandonnet 8
1214 Vernier